

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 4 AVRIL 2024 à 18h00

-----  
**PROCES VERBAL**  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le vendredi 29 mars 2024, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle de la mairie de Saint-Julien-en-Vercors.

**Membres en exercices: 9**

**Présents : 8**

**Présidence:** FILLET Pierre-Louis,

**Conseillers municipaux:** BAUDRIER Marie-Odile, THIAULT Claudine, BERTHUIIN Joël, CHATELAN Françoise, REIN Marielle, MILLON Gabin, BARTHE Touria

**Absent:** DROGUE Christophe

**Nombre de votants: 8**

Secrétaire de séance: BAUDRIER Marie-Odile

Autre personne présente: LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)

## **Ordre du jour :**

### **1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 14 mars 2024**

#### **2 Budget**

Affectation des résultats de fonctionnement 2023 pour le budget communal et le budget eau assainissement

Votes du budget communal et du budget eau assainissement pour l'exercice 2024

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Subventions 2024

#### **3 Fonctionnement du conseil municipal**

Point sur les commissions municipales

#### **4 Eau assainissement**

Droits d'eau à La Martelière

#### **5 Bâtiments et terrains communaux**

Mise à disposition des locaux du bâtiment multi-accueil de Saint-Julien en Vercors

Réhabilitation de la grange:

Point d'information suite à la réunion avec OAP

Commerce

Les Tiers-lieux productifs

#### **6 Environnement**

Boucle pas de l'Allier

Le Grand Bazar

#### **7 Questions diverses**

Présentation livret ABC

Journée du partage de la connaissance

Animation 1er mai

Panneau d'information Saint-Julien en Vercors

Proposition de projet canyoning rééquipement du canyon de Moulin Marquis

Événement highline et culturel cirque de Bournillon

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

## **1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 14 mars 2024**

Le procès verbal du conseil municipal du 14 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

## **2 Budget**

Affectation des résultats de fonctionnement 2023 pour le budget communal et le budget eau assainissement

### Budget principal

Résultat à affecter : 276 340.78 €

Affectation en réserve en investissement: 0.00€

Report en fonctionnement : 276 340.78 €

Adopté à l'unanimité des présents

### Budget eau assainissement

Résultat à affecter : 43 889.65 €

Affectation en réserve en investissement: 0.00€

Report en fonctionnement : 43 889.65 €

Adopté à l'unanimité des présents

### Votes du budget communal et du budget eau assainissement pour 2024

#### Budget communal

Le conseil municipal examine le budget primitif communal pour l'exercice 2024 qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 633 469.97 €

Section investissement en dépenses et en recettes : 337 674.03 €

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'approuver le budget primitif pour le budget communal 2024.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif du budget communal 2024.
- AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes au dossier

#### Budget eau assainissement

Le conseil municipal examine le budget primitif eau assainissement pour l'exercice 2024 qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 116 263.61 €

Section investissement en dépenses et en recettes : 696 513.80 €

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'approuver le budget primitif pour le budget Eau Assainissement 2024.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif du budget Eau Assainissement 2024.
- AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.

### Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et

notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,  
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,  
Vu le débat d'orientation budgétaire du 14 mars 2024,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales. La commune met en place la majoration spéciale du taux de Taxe d'Habitation prévue par l'article 151 de la Loi de finances pour 2024 et ajoute donc à son taux de TH, une majoration spéciale de taux de 0,684 % .

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit:

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 30.76%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 35.10%
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires: 7.31%

Soit une augmentation de 2% nécessaire pour couvrir les hausses des dépenses liées à l'inflation. Les taux communaux restent sensiblement plus bas que les moyennes départementales et nationales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 30.76%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 35.10%
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires: 7.31%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

#### Subventions 2024

Sur proposition de la commission qui a instruit les demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024:

- Association des Parents d'élèves du RPI Saint-Martin Saint-Julien-en-Vercors: 792 euros pour soutenir les séjours à Lyon et à Vassieux, 750 euros pour soutenir les projets scolaires.
- Association El Condor : 50 euros pour soutenir l'action.
- Association Les Yeux Fertiles : 150 euros pour l'organisation d'un concert à Saint-Julien en Vercors dans le cadre du « Festival des Chapelles Royans-Vercors ».
- Compagnie de la Cyrène : 400 euros pour l'organisation de la journée du 7 août 2024 sur Saint-Julien-en-Vercors dans le cadre du projet "le Bazar de Saint-Martin fait son cirque".
- Association Les Souffleurs: 300 euros pour soutenir les actions de l'association.
- Association Colporteur d'Histoires: 150 euros pour soutenir l'action de l'association et contribuer à l'acquisition de kamishibaïs.

### **3 Fonctionnement du conseil municipal**

#### Point sur les commissions municipales

◆ Commission école:

Retour sur le conseil d'école

Le rapport d'évaluation de l'école a été rendu courant janvier. Les retours des évaluateurs ont été très positifs. Il ressort le besoin de travailler entre écoles du Vercors Sud pour pouvoir échanger entre collègues par cycle, car chaque enseignant d'école est seul dans son cycle.

Lors du conseil d'école a été fait un bilan des actions du 2e trimestre et ont été présentés les projets pour la fin de l'année.

Assemblée Générale de Vertapop

Le conseil administration a présenté une situation financière en nette amélioration même si cela reste fragile.

L'accueil du mercredi matin est fréquenté par une moyenne de 14 enfants, nette progression par rapport à l'an passé. La navette électrique a aussi contribué en facilitant les déplacements à augmenter le nombre d'enfants.

#### **4 Eau assainissement**

Droits d'eau à La Martelière

La commission eau va étudier la demande de certains propriétaires concernant la transmission des droits d'eau sur des propriétés à la Martelière.

#### **5 Bâtiments et terrains communaux**

Mise à disposition des locaux du bâtiment multi-accueil de Saint-Julien en Vercors

Suite au transfert de compétence intervenu en 2023, il s'agit de délibérer pour la mise à disposition des locaux à la CCRV.

Vu l'article L.5211-5 III du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en vertu de ses statuts la Communauté de Communes du Royans Vercors est compétente dans le domaine de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant qu'à ce titre les biens meubles et immeubles composant les locaux du bâtiment multi accueil situé à Saint-Julien-en-Vercors sont mis à disposition de la Communauté de Communes du Royans Vercors,

Considérant qu'aux termes de l'article L.1321-2 du code général des collectivités territoriales:

-La remise du bien a lieu à titre gratuit.

-La communauté bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des obligations du propriétaire.

-Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis.

-Elle en perçoit les fruits et les produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

-Elle peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien à l'affectation des biens.

-Elle est substituée de plein droit à la commune propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats relatifs aux biens. Ces contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux éventuels contrats

conclus par la commune n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. C'est la commune qui informe ce dernier de la substitution.

-En cas de désaffectation du bien, c'est à dire dans le cas où celui-ci ne sera plus utile à l'exercice de la compétence par la communauté bénéficiaire, la commune recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations.

Considérant que cette mise à disposition doit être constatée par un procès verbal établi contradictoirement précisant consistance, situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de l'éventuelle remise en état,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles composant le multi-accueil de Saint-Julien-en-Vercors et tout document en lien avec l'objet de la présente délibération.

#### Réhabilitation de la grange:

##### ◆ Point d'information suite à la réunion avec OAP

Cette réunion a permis la présentation de nouveaux scénarios avec une diminution du cout du projet ou de nouvelles fonctions. Les élus doivent approfondir les questions des recettes et de la création de logements, notamment les aspects concernant l'accessibilité et la sécurité. Une nouvelle réunion est prévue le 8 avril.

##### ◆ Commerce

Les futurs gérants pressentis pour le commerce souhaitent un courrier d'engagement de la commune pour pouvoir avancer sur le montage financier de leur projet. Le conseil municipal valide la demande.

##### ◆ Les Tiers-lieux productifs

Une élue a assisté à un colloque sur les tiers lieux productifs qui intéressent de plus en plus les Pouvoirs Publics. Ces tiers lieux permettent entre autres d'animer et d'apporter des services à des communautés professionnelles, de donner accès à des machines mutualisées, de structurer un écosystème de compétences et de créer un environnement dynamique et propice à la création et au développement de produits nouveaux. Pour exemple La Jolie Colo à Autrans qui accueille une dizaine d'entreprises, un fablab (lieu équipé d'outils où chacun peut concevoir et produire des objets) mais aussi des espaces de travail partagé.

## **6 Environnement**

### Boucle Pas de l'Allier

Monsieur le Maire expose le contexte de la demande du Parc Naturel Régional du Vercors.

Le chemin du Pas de l'Allier a subi d'importantes dégradations lors de violents épisodes orageux en aout 2022. De nombreux ravins coupent le chemin et des chutes de pierres régulières rendent le passage dangereux. Les Maires des communes de Chatelus et d'Echevis ont pris des arrêtés municipaux d'interdiction de la portion entre les Pas de l'Allier et des Voutes.

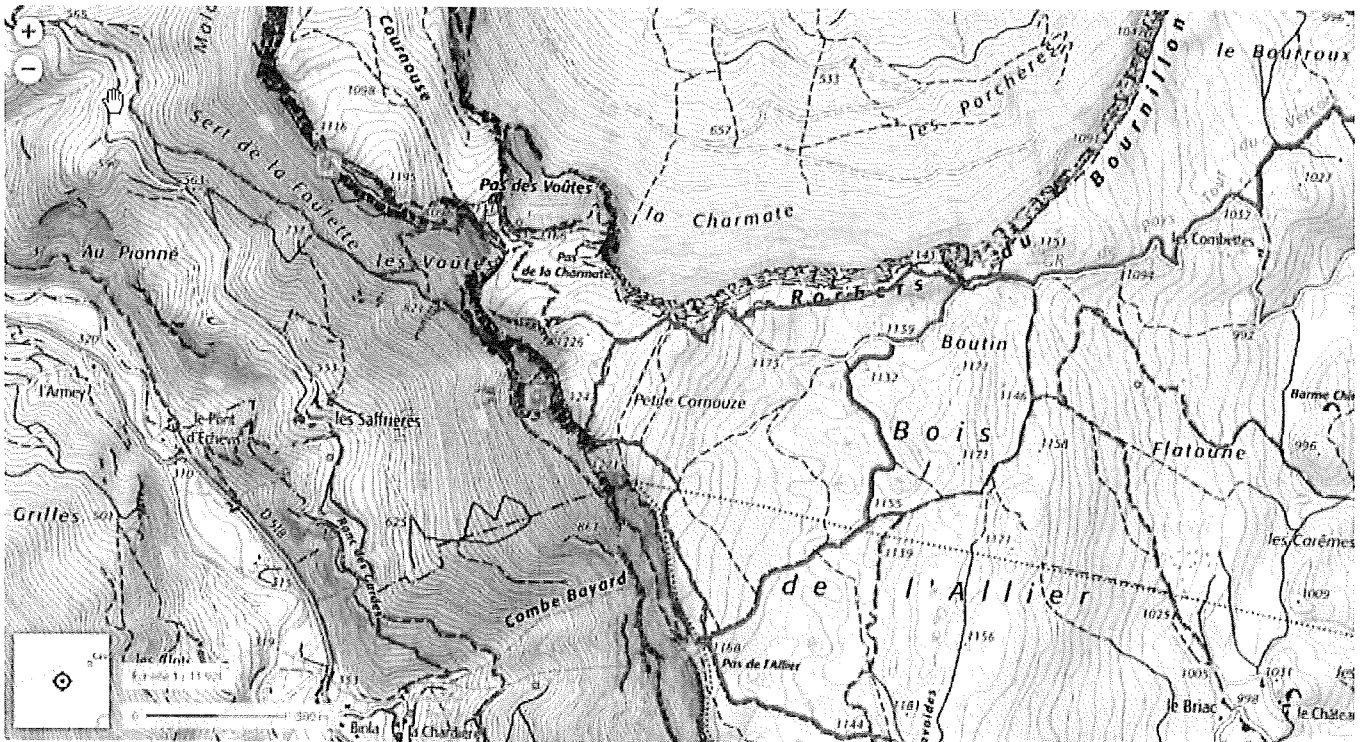
Afin de proposer une alternative à la boucle Pas de l'Allier-Pas des Voutes, le Parc Naturel Régional du Vercors propose de mettre en place un itinéraire proposant une randonnée au départ du Briac en restant sur le bois de l'Allier et la petite Cornouze.

Ce nouvel itinéraire empruntera deux chemins appartenant à la commune et traversera des parcelles également propriétés de la commune. La proposition est d'équiper en signalétique de randonnée et de baliser ces deux chemins.

Il est donc demandé au conseil municipal d'accepter la création de ce nouvel itinéraire de randonnée, alternative à la boucle du Pas de l'Allier-Pas de Voutes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

-ACCEPTE la création d'un nouvel itinéraire de randonnée sur le Bois de l'Allier et la petite Cornouze.



**Plan de l'itinéraire projeté**

### Le Grand Bazar

L'association St Ju de Pomme et Les jardins partagés sont intéressés pour tenir une buvette le 7 aout 2024 lors de la journée du Grand Bazar à Saint-Julien. Ils vont également se rapprocher des anciens responsable du Comité des fêtes pour voir s'il est possible de le relancer.

### **7 Questions diverses**

#### Présentation du livret ABC

Le livret de l'ABC pour la commune est terminé. Il sera présenté aux membres du groupe ayant participé à l'Atlas et lors des animations à toutes les personnes intéressées.

#### Journée du partage de la connaissance

Il est proposé par le département de la Drôme une journée du partage de la connaissance à Bournillon sur les 3 activités que sont le canyoning, la highline et le base-jump. Il s'agit de mettre à niveau les connaissances de l'ensemble des acteurs privés et institutionnels en lien avec ces activités sur le secteur. Il s'agir aussi d'actualiser les connaissances pour les lieux de nidification du faucon Pèlerin notamment pour la highline.

#### Animation 1er mai

L'association Colporteur d'Histoires souhaite proposer une animation à destination des enfants de 2 à 8 ans le mercredi 1er mai. "La Roulotte Enchantée" sera garée sur le parking nord du village avec des possibilités de repli en cas de mauvais temps.

Déroulé:

- 1er temps: chansons-comptines-lecture

- 2ème temps: fabrication d' une carte à offrir avec un brin de muguet factice accompagné de mots doux .
  - 3ème temps: le plaisir d'offrir!
- Coût pour la commune: 100 Euros

Le conseil municipal valide cette proposition.

Panneau d'information Saint-Julien-en-Vercors

Proposition de texte pour le panneau à destination des visiteurs et randonneurs qui sera installé à l'entrée du village:

"Bienvenue à Saint Julien-en-Vercors

Au cœur du Vercors, dans un site remarquable, nous prenons soin de notre village et de ses alentours.

Visiteurs, randonneurs, aidez-nous à garantir sa préservation !

Protégez les prairies et les forêts en cheminant uniquement sur les itinéraires aménagés.

Gardez l'espace naturel propre : des poubelles de tri sélectif sont à disposition sur le parking Nord du village.

Par arrêté préfectoral, tous les feux sont interdits.

Les promenades comportent des risques : soyez vigilants aux abords des falaises.

Les habitants vous remercient."

Le conseil municipal valide cette proposition de texte.

Proposition de projet canyonisme rééquipement du canyon de Moulin Marquis

Un étudiant en formation du DEJEPS Mention canyonisme au CREPS de MONTPELLIER a pour objectif de mener à bien un projet visant à structurer l'activité canyonisme. Il a décidé de porter le projet de rééquipement du Canyon de Moulin Marquis. Il souhaite rencontrer les élus afin de présenter son projet plus en détails et d'étudier sa faisabilité.

Selon lui, l'équipement du parcours devenant vétuste et confus il est nécessaire de clarifier les choses afin de sécuriser la pratique sur ce site.

Les élus sont favorable à une rencontre pour une présentation plus précise du projet.

Événement highline et culturel cirque de Bournillon

En 2020 L'association "ça marche" avait réalisé un projet d'installation de highline de plus d'un kilomètre au-dessus du cirque de Bournillon. Ce projet avait donné lieu à des animations également eu dans le village à cette occasion.

La nouvelle proposition serait d'installer plusieurs lignes au-dessus du cirque et de faire un événement de highline avec des animations (spectacle/concert/ initiation) afin de pouvoir combiner évènement sportif et évènement culturel avec la commune de saint Julien en Vercors.

Les élus sont ouverts à cette proposition mais pour un évènement en 2025.

Le Maire, *Pierre-Louis Fillet*



La secrétaire de séance, BAUDRIER Marie-Odile

